



Communes du Haut-Lac

# Association des communes

## Votation du 10 juin 2018

Le 10 juin 2018, les citoyens des quatre communes du Haut-Lac décideront s'ils veulent confier la gestion des structures intercommunales existantes à une association de communes à buts multiples.

**Cette structure aura pour but de rendre la gestion des collaborations intercommunales plus transparente et permettra une meilleure coordination entre tous les services.**

Certains citoyens s'interrogent quant aux coûts qu'engendrerait cette association. Aujourd'hui, **les coûts de ces structures sont déjà réglés par les communes partenaires** et sont donc déjà inclus dans les comptes de chaque commune. L'association permettra une meilleure coordination des moyens financiers et une priorisation des investissements.

Chaque commune sera représentée par plusieurs délégués au législatif de l'Association. Afin que les plus grandes communes ne soient pas surreprésentées, les statuts prévoient que **chaque commune, quelle que soit sa population, se voit représentée par deux délégués fixes, les autres étant répartis selon le nombre d'habitants**. Les décisions importantes ne pourront être prises qu'avec une majorité de 2/3 des délégués. Cela signifie que les délégués de deux communes n'ont pas la majorité pour engager l'association, les délégués d'une troisième commune sont nécessaires. De plus, l'exécutif de l'association est composé des quatre présidents des communes du Haut-Lac, **soit une représentativité identique pour chaque municipalité**.

Lors des séances d'information du mois de mai, il a été rappelé que **les communes resteront indépendantes** les unes des autres que ce soit notamment au niveau fiscal ou décisionnel. Les quatre assemblées primaires garderont leur autonomie et seront seules habilitées à voter les règlements communaux. La loi sur les communes fixe les prérogatives d'une association de communes.

Une association de communes **n'est pas une fusion de communes**. Il s'agit de renforcer nos collaborations déjà existantes, de renforcer la gouvernance des structures et de partager les coûts et les compétences tout en pérennisant les collaborations.

Les exécutifs des quatre communes soutiennent ce projet tourné vers le futur et capable de répondre aux enjeux importants que doivent relever les communes partenaires.

Les Communes du Haut-Lac

[www.communes-haut-lac.ch](http://www.communes-haut-lac.ch)

Projet de création d'une association de communes